



## **Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 14 septembre 2018

**6<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2018-8-6-6**

### **Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

### **Service consulté**

### **VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUES SUR 21 TILLEULS REMARQUABLES A HIRTZBACH**

Résumé : Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, le Conseil départemental subventionne des actions de restauration et de conservation effectuées sur des arbres remarquables appartenant à des communes ou à des particuliers, classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables. La commune de HIRTZBACH sollicite l'aide financière du Département pour effectuer les ultimes travaux de valorisation sur 21 tilleuls. A ce titre, une subvention de 2 500 € pourrait lui être accordée.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, le Département du Haut-Rhin est sollicité par la commune de HIRTZBACH pour des travaux d'entretien sur 21 tilleuls remarquables.

Cette commune possède un patrimoine arboré tout à fait remarquable composé d'anciens tilleuls plantés le long de la rue Principale, parallèlement au ruisseau traversant le village. L'ensemble paysager constitué par l'alignement d'arbres, le ruisseau et la succession de maisons alsaciennes typiques de ce secteur, confère à ce village un cachet original et authentique. La protection et le bon entretien nécessaire des tilleuls, ainsi que la pérennisation du caractère arboré du site constituent de faits des enjeux patrimoniaux.

Les tilleuls les plus anciens ont été plantés vers 1892. Avec le temps, différents défauts de tenue mécanique et d'état sanitaire se sont révélés. En 2009, la commune a fait appel à l'Office National des Forêts (ONF) pour établir un diagnostic complet de l'alignement des arbres. Cette étude a été complétée par un plan de gestion d'ensemble.

Un programme pluriannuel a été élaboré afin d'échelonner toutes les interventions nécessaires à la restauration et au maintien de cet ensemble arboré remarquable : abattage des arbres en état fortement altéré et replantation, tailles d'entretien, réalisation de nouvelles plantations pour compléter l'alignement.

A ce jour, le Conseil départemental a déjà soutenu les 8 premières tranches de travaux d'entretien pour un montant total de 32 528 €.

Le montant éligible de cette 9<sup>ème</sup> et ultime tranche d'intervention s'élevant à 7 161 €, je vous propose d'accorder une subvention de 2 500 € à la commune de HIRTZBACH, qui fera l'objet d'un versement unique.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Les crédits nécessaires seront imputés sur le Programme C733, chapitre 65, fonction 738, nature 65734.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT